



Procès-verbal de la séance **du Conseil Municipal**

Mardi 2 mai à 20h

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, et le deux du mois de MAI, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni à la salle du Pressoir.

Secrétaire de la séance : Monsieur Gaël FROMENTÉ

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, M. Alain JOSEPH, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, M. Pierre-Yves PERRACHON, Mme Isabelle GIL, M. Gaël FROMENTÉ, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Stéphanie THOMAS, Mme Séverine FALCOTET, M. Philippe LOURENÇO, M. François COLLOVRAY, M. Guillaume BOUCHACOURT, Mme Laetitia CARRACO, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Bernard GONNET, Mme Martine CHAMPALE, M. Carlos ESTEVES, M. Jean-Emmanuel SCOTTO, M. Bernard PETIT.

Excusés : Mme Florence BARCELLA (pouvoir à Séverine FALCOTET), Mme Laurence FRANQUEMAGNE (pouvoir à Sandrine JAILLOUX), M. Gilles SAUNIER (pouvoir à Gaël FROMENTÉ).

Le quorum est atteint.

Madame WEBER, Directrice, introduit la séance sur invitation du Maire en présentant l'ADIL 71 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) qui démarre une permanence à Bulle de Vie tous les premiers vendredis du mois. Elle sera tenue sur rendez-vous par une juriste de l'ADIL.

A l'appui d'une projection, une présentation générale de l'ADIL a été faite ainsi que le type de thématiques abordées par les locataires et propriétaires qui prennent l'attache de l'Agence.

Les permanences se déroulent à Bulle de Vie uniquement sur rendez-vous au numéro suivant : 03.85.39.30.70

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Gaël FROMENTÉ comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2023

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2023.

3. Compte rendu des réunions et commissions

- ✓ Commission santé, social et solidarités du 11 avril
- ✓ Commission éphémère marché de Noël du 18 avril

- ✓ Commission voirie, urbanisme et cadre de vie du 20 avril. Martine CHAMPALE demande quelle est la nature des travaux route du Bel avenir. Le Maire répond qu'il s'agit d'une route départementale, que les travaux semblent concerner Orange avec la réfection d'un tampon, mais aucune permission de voirie n'a été délivrée. Les services se renseignent. Brigitte GUILLAUME évoque ensuite les travaux actuels du Syndicat des Eaux route du Bois de Loyse en disant que cette dernière va être gravillonnée. Elle précise qu'elle ne sera pas balayée pas pdt 1 mois, ce qui est normal au cas où les conseillers étaient interrogés. Enfin, Séverine FALCOTET parle des feux récompense aux Potets avec des dysfonctionnements. Ils sont longs à passer au vert. Malgré tout, globalement, il est précisé que la mairie reçoit beaucoup de remerciements de la part des riverains pour cette mise en sécurité. Les services vont faire des passages pour vérifier le dysfonctionnement et effectuer d'éventuels réglages.
- ✓ Commission bâtiments et travaux du 25 avril
- ✓ Commission enfance et familles du 26 avril
- ✓ Commission économie, commerces et développement durable du 27 avril.

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

4. Contrat d'entretien des bouches à incendie

Rapporteur : Hervé CARREAU

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-24, L.2213-32, L.2225-1 à L.2225-4, L5211-9-2 et R2225-1 à R2225-10

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Code de la construction et de l'habitation,

VU le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie,

VU l'arrêté préfectoral n°SIDPC/2017/021 du 1^{er} mars 2017 approuvant le règlement départemental de défense contre l'incendie,

CONSIDERANT que le Maire doit assurer le bon fonctionnement des poteaux incendie dans sa commune,

VU le budget primitif de la commune,

Vu l'avis favorable de la commission voirie, urbanisme et cadre de vie du 20 avril 2023,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer le contrat de prestation de service permettant l'entretien de toutes les bouches et poteaux incendie de la commune.
- DIT que cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

5. Déclassement d'une parcelle du domaine public

Rapporteur : Franck BARRET

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le Code de la voirie routière, notamment son article L.141-3,
Vu le Code de l'urbanisme,
Considérant que la Ville est propriétaire d'une bande de terrain de 36m² classée dans le domaine public,
Considérant que cette parcelle n'est ni affectée à un service public ou à l'usage direct du public,
Considérant l'intérêt manifesté par Madame Claudette BORY concernant l'acquisition de la bande de terrain en question,
Considérant que ladite parcelle ne présente aucune utilité publique et ne permet pas d'envisager à terme une quelconque fonction de desserte ou de circulation.
Considérant la nécessité de la déclasser du domaine public pour l'incorporer au domaine privé et ainsi donner suite à la proposition d'acquisition formulée par Madame Claudette BORY,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PRONONCE le déclassement du domaine public d'une parcelle d'environ 36m² à la perpendiculaire de l'impasse des Grandes Vignes selon le plan joint en annexe, pour incorporation au domaine privé.

6. Travaux SYDESL d'éclairage public (n°090224) : participation de la commune

Rapporteur : Didier PIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SYDESL,
Vu la demande du SYDESL en date du 18 avril 2023 visant à solliciter une participation financière de la commune dans le cadre de son projet de rénovation d'éclairage public vétuste n°090224 concernant 100 éclairages zénithaux,
Vu le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL, notamment le coût H.T. restant à la charge de la commune,
Considérant les crédits nécessaires à la participation de ce projet sont inscrits au budget primitif 2023,
Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ADOPTE le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL) ;
- DONNE SON ACCORD à la participation financière de la commune d'un montant estimatif de 36 095,84 € H.T., sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues ;
- DIT que cette contribution est inscrite au budget primitif 2023 de la commune ;

7. Réhabilitation de l'aile Sud de la Mairie : demande de subvention auprès de la DETR / DSIL 2023

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°20/2020 du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal consent au Maire un ensemble de délégations conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités, dont les demandes de subventions et financements ;
Vu la décision du Maire n°2/2023 en date du 10 février 2023 sollicitant une demande de subvention auprès de la DETR / DSIL 2023 ;
Vu le projet de réhabilitation et d'extension de la mairie en 2 phases dont la seconde phase concerne l'aile Sud de la mairie ;
Vu l'appel à projets commun DETR / DSIL 2023 ;
Vu le budget primitif 2023 de la commune,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- APPROUVE le projet de réhabilitation de l'aile Sud de la Mairie, seconde phase des travaux de restructuration de la mairie.
- SOLLICITE l'Etat pour une aide à hauteur de 35% du montant de la dépense subventionnable fixée à 619 285,84€ H.T., soit 216 750€.

8. Isolation extérieure de la salle d'agrès : demande de subvention auprès de la DETR / DSIL 2023

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°20/2020 du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal consent au Maire un ensemble de délégations conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités, dont les demandes de subventions et financements ;

Vu la décision du Maire n°3/2023 en date du 15 février 2023 sollicitant une demande de subvention auprès de la DETR / DSIL 2023 ;
Vu le projet d'isolation extérieure de la salle d'agrès ;
Vu l'appel à projets commun DETR / DSIL 2023 ;
Vu le budget primitif 2023 de la commune,

Le rapporteur entendu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'isolation extérieure de la salle d'agrès.
- SOLLICITE l'Etat pour une aide à hauteur de 35% du montant de la dépense subventionnable fixée à 39 792,90€ H.T., soit 13 927,52€.

9. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Hervé CARREAU

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 juin 2022 :

N°06-2023 : demande de subvention au titre du fonds vert pour la seconde phase des travaux de la mairie

10. Agenda et informations du mois

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Le Maire fait lecture de la lettre de démission de Laurence FRANQUEMAGNE.
- Conformité du stade honneur Régionale1/Nationale3 (R1/N3) : le Maire a reçu la Ligue qui a certifié à la commune que le terrain était homologué pour ses matchs. Pourtant, nous avons finalement reçu un avis de non-conformité pour la Régionale1. Des travaux sont nécessaires pour continuer à évoluer en R1 et N3. La première solution consiste à pouvoir disposer d'un terrain de 105mx68m, ce qui n'est pas possible compte tenu de la place dont la commune dispose. Ce n'est pas la Ligue qui refuse, mais la Fédération Française de Football. Aujourd'hui, le terrain fait 100mx60m et la commune peut aller jusqu'à 65m, ce qui est la 2^e solution autorisée que la commune peut réaliser. Côté buvette, il est possible de gagner les 5m et le retrait derrière les cages doit être de 6m tout du long, ce qui n'est le cas actuellement. Les équipes doivent s'échauffer derrière cette zone de 6m. Pour obtenir 6m de retrait, le Maire a vu les 2 présidents des Boules car cette zone rogne sur un jeu de boules existant. Ces jeux ne servent que sporadiquement, ce qui ne dérange pas les Présidents. La mairie va leur faire 4 terrains de jeux de boules à proximité et cette solution va même leur permettre de s'en servir davantage. Le Maire donne le calendrier de ces travaux : dépôt de l'appel d'offres le 5 mai, remise des plis le 25 mai, commission d'appel d'offres le 31 mai, puis Conseil le 5 juin pour des travaux

en juillet / août. Il sera prêt pour la rentrée de septembre. Le club aura à trouver un repli de quelques jours mi-août en début de saison. La Montée du club en N3 n'est pas certaine mais le terrain n'est déjà pas aux normes, accession ou pas. Le club ne peut plus jouer. Bernard GONNET demande une estimation des travaux. Le Maire répond qu'ils ne devraient pas dépasser 100 000€. Ce n'était pas prévu mais les renseignements sont pris pour des demandes de subvention et d'autres dépenses prévues au budget sont moins élevées. Jean-Emmanuel SCOTTO demande le niveau de subventions attendu. Il est de 40% maximum selon le Maire. Pour répondre à la question de Brigitte GUILLAUME, la provenance de ces aides serait du FAFA, dit le Maire, fonds d'aide au football amateur. Pierre-Yves PERRACHON demande si les travaux pour les Boules seraient onéreux. Le Maire répond qu'ils seront effectués en régie, il n'y a pas d'éclairage concerné. Il s'agit de travaux simples. François COLLOVRAY demande si un enrochement est nécessaire compte tenu de la proximité de la tribune. Non, ce n'est pas nécessaire.

- Le Maire informe le Conseil du départ de Marie FAVRE, recrutée par MBA dans le rôle de chargée de coopération transverse. Nouveau challenge pour elle après 12 années au service de la commune
- Il annonce également le départ de Cécile DONDINA le 1^{er} juin. Elle sera remplacée par Charline GAUTHIER qui arrive le mardi 23 mai. Un tuilage de 7 jours sera possible.
- Visite du Préfet le 26 juin à La Chapelle. Il faudra bien répondre pour l'organisation de la journée. Le Maire donne lecture du programme établi. Ce dernier a été validé par le Préfet.
- Compte-rendu de la réunion avec Alban Vuisson de l'OPAC, qui doit créer 40 logements, dont 16 logements avec CERFFI. Les travaux seront effectués en fin d'année. Pour le reste des logements, il manque 800K€ à l'OPAC pour équilibrer son projet. Il ne peut pas faire plus de 30% de logements dits PLS et préféreraient pouvoir en faire 100%, plus intéressant pour eux dans le cadre du financement. Une dérogation doit être adressée au Préfet, en cours pour cela. Cette solution aurait néanmoins un inconvénient, celui que les logements ne seraient pas comptabilisés comme logements sociaux ? Cette hypothèse reste encore à vérifier. Brigitte GUILLAUME demande 2 mots à propos de Demeure Access. Le Maire informe qu'un nouveau Directeur est nommé provisoirement. Cette société est en difficulté financière. Etant donné que le terrain est déjà acquis par Demeure Access pour son projet à La Chapelle, il sera plus facile de le faire sortir de terre. Il reste un passage en Conseil d'Administration pour un vote positif et des travaux en fin d'année. Le Maire est confiant.
- Remerciement du CFA BTP de l'Ain pour la subvention attribuée par le Conseil cette année
- Point cartes d'identité / passeports depuis le début du DR de La Chapelle. Ouverture officielle du service le 27 mars 2023 et déjà 268 dossiers traités, dont 152 cartes d'identité et 116 PASSEPORTS. 29 demandes de pièces complémentaires et 12 rejets de dossiers (motif : photo non conforme). En ce qui concerne l'agenda en ligne « Synbird », 624 rendez-vous ont été pris, le planning étant complet jusqu'à fin juin, 24 % par téléphone et 76 % en ligne. 3 % de rendez-vous n'ont pas été honorés.
- Point sur la consommation des fluides en 2023 : en électricité, pas de consommations en 2023 pour l'instant du fait de la mise en place du bouclier tarifaire. En attente des factures. En gaz, en 2022 entre janvier et février 40K€ payés et en

2023 sur la même période, seulement 22K€. La baisse globale de 44% s'explique en partie par la mairie où on note une belle économie car le chauffage a été coupé en janvier pour les travaux. Dans les autres bâtiments, la baisse générale également. Satisfaisant.

- Curage des réseaux d'assainissement fait cette semaine par le prestataire MBA
- Nouveau planning des manifestations distribués aux conseillers.
- Notification du Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention de 25 000€ pour la seconde phase des travaux de la mairie. Bonne nouvelle, remerciements en cours.
- Retour sur la réception de Miss Saône-et-Loire. Une 60aine de personnes était présente. Luna LACHARME était bien contente. Retours positifs pour la commune et rendez-vous le 8 octobre pour l'étape suivante !
- Compte-rendu de la visite de la Gendarmerie samedi 22 avril. Une 12aine de personnes présentes pour visiter les locaux, les cellules et voir le maniement des armes.
- Date à venir réunion pour une commission réunie pour la présentation des projets d'aménagement des parcelles à vendre par la commune
- Changement des horaires de la Poste dès le 3 juillet avec réouverture les mercredis après-midi et les samedis matin. Très satisfaisant
- Remerciements de la famille Berthelon à l'occasion d'obsèques suite au courrier de la mairie envoyé
- Remplacement de Pascal LEGER par Martine GATILLE jusqu'au 12 mai
- Commémorations du 8 mai. Rendez-vous à 11h.
- Commission d'Appels d'Offres informelle : jeudi 4 mai à 16h, salle des associations
- Transdev vient sur le marché le dimanche 14 mai à 9h pour une opération de promotion de la ligne périurbaine P4

11. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

SEVERINE GUILLOUX rappelle la réunion du CCAS le 3 mai à 18h à la Maison de Pays

DIDIER PIN évoque le prochain départ de Madame GAY de la Maison de Pays et des personnes rencontrées pour la suite. La commune a reçu 3 personnes dont une s'est désistée depuis. Il y a les comptoirs de campagne d'intéressés (courrier à venir pour un projet fin d'année), et 1 homme prêt à la suite, y compris l'appartement laissé vacant. A suivre. Il parle ensuite du job dating le 23 mai. Une réunion préparatoire avec une 15aine d'entreprises s'est déroulée. En 2022, 22 entreprises avaient participé. Un point sera fait demain avec Marie FAVRE. Il demande enfin aux conseillers de lui faire un recensement des incivilités connues sur la commune, dans le but de faire un article dans le journal.

STEPHANIE ARQUÉ revient sur les assemblées générales du mois :

Les Tambronx le 11 avril avec sa nouvelle présidente. Ils se réunissent tous les mardis soir et ont participé aux 6 commémorations à La Chapelle en 2022. Un nouveau logo a vu le jour. Une représentation est prévue le 16 juin aux Primevères et le bilan financier est positif.

Cru Chénas le 19 avril, où il a été question du pic de chaleur et de la sécheresse en 2022 imputant le rendement de l'appellation. Un autre fait marquant avec l'explosion de la flavescence dorée. Marché : le cours du vrac est considéré décent. Son objectif se situe toujours autour du développement de sa notoriété localement. La promotion au niveau des professionnels se fait à travers leur participation à des salons à Paris et Clermont et au niveau du grand public avec les Nuits du Chénas en juin, leur participation au trail du CRU, au 4L Trophy, au Tour de France le 13 juillet ou encore au Congrès national des sapeurs-pompiers en 2024. Le bilan financier est positif. Pierre-Yves PERRACHON quitte la présidence du Cru.

Elle termine par rappeler la commission communication à 19h le 4 mai à la Maison de Pays.

Isabelle GIL reviendra au prochain Conseil sur l'Assemblée Départementale du CNAS qui s'est déroulée le 25 avril dernier.

Pierre-Yves PERRACHON rappelle la participation du Cru Chénas aux Nuits Chénas qui se déroulera à la cave coopérative de Chénas le 9 juin, par alternance annuelle avec La Chapelle de Guinchay. Il demande à ce que la commune puisse en faire la communication en soutien avec le Cru Chénas. Il évoque ensuite les invitations données aux conseillers municipaux.

Martine CHAMPALE revient sur le job dating du 23 mai en demandant un coup de main aux conseillers. Il s'agit d'un soutien logistique qui consiste à accueillir les entreprises le matin et le public ensuite afin de pouvoir les orienter. Enfin, elle fait le souhait de récolter un maximum de postes disponibles pour afficher la volonté de recruter des entreprises.

Franck BARRET rappelle la mise en place du fauchage raisonné dans la commune, avec 3 passages autorisés par an sur les 36km de routes et chemins à La Chapelle (un passage d'avril à juin, un deuxième de juin à août et un dernier pendant la saison estivale). Il s'agit fauchage planifié et rationalisé des abords des infrastructures et de leurs dépendances, destiné à améliorer la sécurité routière, mais aussi à préserver, voire restaurer la biodiversité et les cycles de vie des plantes fauchées et des espèces qui en dépendent (faune et flore).

Il précise enfin que la salle des mariages a été inaugurée à la Maison de Pays ce week-end. Ils auront lieu à cet endroit le temps des travaux de la mairie.

Pour conclure, le Maire informe les conseillers de l'arrivée de Eve FAYETTE à Bulle de Vie demain, nouvelle chargée d'accueil. Elle sera présente les mercredis du mois de mai, puis à temps plein à compter du 9 juin.

Demain, les conseillers sont invités par le Conseil Départemental 71 à 18h pour marquer le J-71 jours du passage du Tour de France dans la commune.

Séance levée à 22h26

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 JUIN 2023

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
36/2023	Désignation du secrétaire de séance
37/2023	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 mai 2023
38/2023	Nomination de Christiane MOUNIER dans la commission « enfance et famille »
39/2023	Nomination de Christiane MOUNIER dans la commission « social, santé et solidarités »
40/2023	Approbation du montant des attributions de compensation compétence petite enfance
41/2023	Terrain d'honneur de football redimensionnement : attribution du marché
42/2023	Ressources humaines : actualisation du tableau des effectifs
43/2023	Ressources humaines : actualisation du tableau des effectifs
44/2023	Vente de mâts d'éclairage à la commune de Saint-Laurent-sur-Saône

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 JUIN 2023

<i>Nom et prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Emargement</i>
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	Excusé, pouvoir à Hervé CARREAU
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
BARCELLA Florence	Conseillère municipale	
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	
CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	
CHAMPALE Martine	Conseillère municipale	
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
ESTEVEES Carlos	Conseiller municipal	
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	Excusé, pouvoir à Gilles SAUNIER
<u>GAUTREAU Fabienne</u>	Conseillère municipale	
GIL Isabelle	Conseillère municipale	
GONNET Bernard	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	Excusé, pouvoir à Sandrine JAILLOUX
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
MOUNIER Christiane	Conseillère municipale	
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	Excusé, pouvoir à Guillaume BOUCHACOURT
PETIT Bernard	Conseiller municipal	
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	
SCOTTO Jean-Emmanuel	Conseiller municipal	Excusé, pouvoir à Bernard GONNET

THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	Excusée
------------------	------------------------	---------